

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> Mesdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY, Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROUIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,
Quorum 19	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Nombre de collectivités présentes 26	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER, LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE
Pouvoir 1	<u>Absents :</u> Mesdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOUIN, SCHNEIDER, SELLOS,
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET
Vote à main levée	<u>Secrétaire :</u> M. RILLET
Fin de la séance à 15 :32	

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires donne lieu à la validation de son existence et à la remise d'un rapport le présentant, il est en annexe n°1.

Suite à la présentation et aux questions, le Comité Syndical a acté à l'unanimité qu'un Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu et qu'il a été remis aux délégués un rapport le présentant.

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> Messdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY, Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER, LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> Messdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOUIN, SCHNEIDER, SELLOS,
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET <u>Secrétaire :</u> M. RILLET
Fin de la séance à 15 :32	Départ du Président De Balorre à 15 :14 - nombre de votants 41 délégués présents + 1 pouvoir

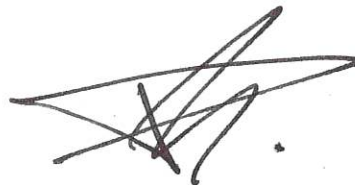
Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 2/07/2025.

Le Président indique que le procès-verbal, a été adressé par e-mail le 8 octobre 2025.

Comme il n'y a pas de questions ou de demandes de modifications. Il propose de passer à son approbation.

Le Comité syndical à l'unanimité (42 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte le procès-verbal du comité syndical du 2 juillet 2025.

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> Mesdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY, Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROUIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER, LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> Mesdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOUIN, SCHNEIDER, SELLOS,
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET <u>Secrétaire :</u> M. RILLET
Fin de la séance à 15 :32	Nombre de votants 41 délégués présents + 1 pouvoir

Objet : Sorties de membres du SDE, suite à des regroupements.

Le Président indique qu'au cours de l'année 2025, des collectivités, des communes ont décidé d'intégrer des syndicats. Le Président propose d'acter ces modifications en termes de sorties de collectivités parmi les membres du SDE.

Les « Sorties » de collectivités sont au 01/07/2025, les communes de Vimoutiers et de Canapville qui ont intégré le SIAEP de la Roulandière.

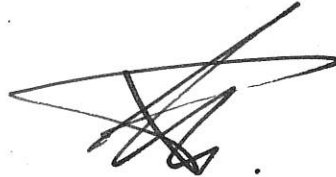
Au 21/07/2025, les communes de Coudehard et Gouffern en Auge (commune nouvelle), pour le service d'eau de St Pierre la rivière et d'Omméel, ont intégré le SMAEP de Terres d'Argentan.

Le Président propose d'approuver les sorties de ces 4 communes en tant que membres du SDE.

Le Comité Syndical, après délibération prend acte à l'unanimité (42 pour 0 contre 0 abstention) de la sortie des communes de Vimoutiers, Canapville, Coudehard et Gouttern en Auge (commune nouvelle) pour son service d'eau de St Pierre la rivière et d'Omméel.

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> <i>Mesdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY,</i> <i>Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROVIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,</i>
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET <i>Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER., LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE</i>
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> <i>Mesdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN,</i> <i>Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOVIN, SCHNEIDER, SELLOS,</i>
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET <u>Secrétaire :</u> M. RILLET
Fin de la séance à 15 :32	Nombre de votants : 41 délégués présents + 1 pouvoir

Objet : Participation à la mutuelle santé des agents dans le cadre de la labellisation.

Le Président indique que conformément à l'ordonnance du 24 novembre 2021 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, les collectivités locales seront tenues à une obligation de participation financière, au profit de leurs agents pour la « santé » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Sur ce volet « santé », la participation financière ne pourra être inférieure à 15 € par mois. Tous les agents des employeurs publics sont éligibles.

Pour la mise en œuvre de cette obligation réglementaire, les employeurs territoriaux ont le choix entre plusieurs dispositifs :

1-Souscrire par ses propres moyens une convention de participation avec un opérateur couvrant le risque « santé » après une procédure de mise en concurrence.

2-Choisir le système de la labellisation : la participation financière est versée aux agents ayant souscrits un contrat individuel auprès d'un assureur labellisé dont l'offre a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

3-Retenir l'offre conclue par le réseau des Centres de gestion (CDG) normands. Dans ce cadre, une convention de participation du groupe VYV (regroupant la MGEN et la MNT) est proposée par le CDG61 au SDE au titre du risque « santé ».

Le Conseil départemental a opté pour 2026 pour une labellisation et a fixé, sa participation à 25 € bruts. Il va lancer une consultation pour sélectionner une mutuelle santé au 01/01/2027 (cas1).

Le SDE du fait que la moitié de son personnel est mis à disposition par le Conseil départemental, le Président du SDE souhaite autant que possible que les politiques sociales soient les mêmes pour ces deux structures. Face à ce contexte et compte tenu de la taille du SDE, il est proposé :

- D'opter pour la labellisation pour 2026
- De participer à hauteur de 25 € bruts par mois et par salarié.
- De s'associer à la consultation du Conseil départemental pour le choix d'une mutuelle au 01/01/2027 (Cas 1)

Le Comité Social Territorial (CST) du Centre Départemental de Gestion de l'Orne du 7 octobre a donné un avis favorable à cette proposition de participation et du choix de la labellisation.

Le Président propose d'approuver l'adoption de la labellisation pour la participation aux mutuelles santé en 2026, de fixer la participation à 25 € bruts par mois et d'être cotraitant de la consultation du Conseil départemental pour retenir un opérateur pour une convention de participation au 01/01/2027.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) les modalités de participation à la mutuelle santé du personnel, qui ont été présentées ci-dessus.

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> <i>Mesdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY,</i> <i>Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROVIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,</i>
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET <i>Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER., LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE</i>
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> Mesdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, <i>Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOVIN, SCHNEIDER, SELLOS,</i>
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET
Fin de la séance à 15 :32	<u>Secrétaire :</u> M. RILLET
	Nombre de votants : 41 délégués présents + 1 pouvoir

Objet : Instauration d'un budget annexe.

VU la modification des statuts du Syndicat Départemental de l'eau (SDE) intervenue lors du Comité Syndical du 2 juillet 2025 portant extension des compétences syndicales à la « maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux » ;

VU l'accusé de réception de la Préfecture de l'Orne en date du 8 Août 2025 de la modification des statuts lors du Comité syndical du 2 juillet 2025 ;

VU les implications de l'exercice de cette compétence en termes d'exploitation, qui rend le syndicat désormais compétent en matière de production, transport et stockage pour les seuls ouvrages des projets expérimentaux ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux parmi lesquels figure le service d'eau potable ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU l'article 256B du code général des impôts qui assujettit obligatoirement à la TVA la fourniture d'eau dans les EPCI (dont syndicats) qui interviennent sur un territoire d'au moins 3 000 habitants.

Le Président propose :

La création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation », régi par les dispositions budgétaires et comptables de la nomenclature M49 avec plan de comptes développé. Ce budget annexe est doté de l'autonomie financière, et par voie de conséquence son propre compte au Trésor.

Ainsi une avance remboursable peut être octroyée par le budget principal à ce budget annexe.

D'approuver le principe de la mise en place d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

De prendre acte de la nécessité de délibérer le moment venu pour fixer le montant, les modalités et le calendrier de remboursement de l'avance remboursable par le budget annexe au budget principal.

De voter le budget annexe par chapitres,

De l'assujettir à la TVA de l'activité fourniture d'eau.

D'autoriser le Président du SDE, à signer tous documents permettant la mise en place de ce budget annexe et à effectuer toutes les démarches auprès des services fiscaux et autres services compétents afin de permettre la création de ce budget annexe.

De confier au Bureau syndical du SDE le suivi de cette expérimentation.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) la création et la mise en œuvre des démarches pour le budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> Mesdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY, Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROUIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER, LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> Mesdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOUIN, SCHNEIDER, SELLOS,
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET <u>Secrétaire :</u> M. RILLET
Fin de la séance à 15 :32	Nombre de votants : 41 délégués présents + 1 pouvoir

Objet : Compléments pour le règlement budgétaire et financier du SDE.

Suite à l'envoi aux délégués avant la séance des propositions de modifications du règlement budgétaire et financier qui permet un porté à connaissance. Il est indiqué que ces ajouts sont en lien avec la délibération précédente, qui concerne :

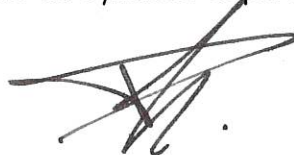
- L'instauration d'un budget annexe et la nomenclature comptable
- L'assujettissement à la TVA et la création d'un SIRET spécifique.

Il est proposé de passer directement à la phase des questions. Comme il n'y a pas de prise de parole, le Président propose de délibérer.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) les modifications du règlement budgétaire et financier (annexe n°2).

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> Mesdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY, Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROUIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER., LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> Mesdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOUIN, SCHNEIDER, SELLOS,
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET
Fin de la séance à 15 :32	<u>Secrétaire :</u> M. RILLET Nombre de votants : 41 délégués présents + 1 pouvoir

Objet : Toilettage du règlement intérieur du SDE.

Le Président indique que les propositions de mise à jour du règlement intérieur ont été adressées aux délégués avant la séance, ce qui permet un porté à connaissance.

Comme ces modifications sont un toilettage formel, il propose de passer directement à la phase des questions.

Comme il n'y a pas de prise de parole, le Président propose de délibérer.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) les modifications du règlement intérieur (annexe n°3).

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC

Séance du 21 octobre 2025

Date de convocation 08/10/2025	Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq, à 14 :38, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes 36	<u>Etaient présents :</u> Messdames BUON-METAYER, EL KHALEDI, LEROY, Messieurs AUVRAY B, BAGLIN, BALLOT, BARBIER, BOULAY J.Y, BOURBAN, BRUNET, CLEREMBAUX, de BALORRE, du LAC, COUSIN, CRISON, DUBREUIL, FERARD, FERET, FORGET, GANIVET, GARNIER, GOUTTE, GOUSSIN, HEROUIN, LANGE, LANGLOIS A, LERAT, LEVEILLE, MADELAINE, MESNIL J.Y., MESNIL P., MOUSSET, OLIVIER, ORY, RABACHE, RIGOUIN, RILLET, SOUL, TRUILLET, VINET,
Quorum 19	
Nombre de collectivités présentes 26	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Pouvoir 1	<u>Excusés :</u> Madame PORQUET Messieurs BOUDON, BOULAY O, DUBOIS, FOYER, GOASDOUE, HERBRETEAU, LECORDIER., LE ROUX, RODHAIN, SELLOS, VAN-HOORNE
Nombre de délégués présents 42 de 14 :38 à 15 :14 41 à partir de 15 :15	<u>Absents :</u> Messdames APPERT, BETTEFORT, GAGET, HAMMELIN, Messieurs ALLEAU, AUVRAY P, BESNIER, BORDERIE, BIGNON, BUREL, DUBOIS, DUJARDIN, FIAULT, GAUDIN, LAMBERT, GRANDIN, LAIGRE, LANGLIN, LANGLOIS P., LAPIERRE, LOISEAU, LURCON, MESENGE, MORIN, NURY, PETIT, QUELLIER, SEGOVIN, SCHNEIDER, SELLOS,
Vote à main levée	<u>Procuration :</u> Monsieur Laurent POULAIN a donné pouvoir à Thierry GANIVET <u>Secrétaire :</u> M. RILLET
Fin de la séance à 15 :32	Nombre de votants : 41 délégués présents + 1 pouvoir

Objet : Prestation de service pour la réalisation des RPQS à partir de l'année 2025.

Le Président indique que dans le cadre de la mise en place du XII^{ème} programme des agences de l'eau, l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) a revu ses modalités de financement et le contenu de ses actions sur le volet assistance technique et animation départementales.

Ainsi sur le volet assistance technique, l'agence ne finance plus l'appui à l'élaboration des Rapports sur les Prix et la Qualité du Service (RPQS) et à diviser par plus de la moitié, le financement des missions de l'équipe en charge de l'instauration des Périmètres de protection des captages.

De plus sur le volet animation pour informer, assister et conseiller les collectivités, elle a réduit sa prise en charge financière de 0.41 ETP.

Ainsi globalement l'impact financier annuel sur le budget principal est de 32 000 €. Cette baisse de financement s'applique dès l'année 2025 et représente un peu plus d'un ETP.

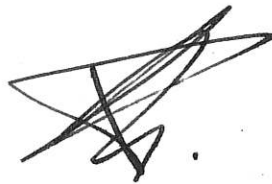
Afin de maintenir un équilibre budgétaire, suite à l'avis du Bureau syndical, le Président propose cette prestation de service pour chacune des Unités de Distribution des collectivités pour la somme de 500€ par RPQS élaboré. En 2024, 47 RPQS avaient été élaborés par le SDE.

Suite à la présentation des impacts financiers, sur l'équilibre budgétaire du SDE d'Alençon pour 2025, de la convention départementale avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 2025-2030, le Président propose cette prestation pour le Budget 2025 et les suivants, à hauteur de 500 € par RPQS élaboré par le SDE pour chaque Unité de Distribution d'une collectivité.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à 39 pour, 2 contre, 0 abstention, l'instauration de cette prestation de service à hauteur de 500 € par RPQS élaboré par le SDE pour chaque Unité de Distribution d'une collectivité et ce, à compter de 2025 et pour les années suivantes.

Fait à Alençon, le 21 octobre 2025

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC